

PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

Lac Stukely

CAMPING 2020

SECTEUR DU LAC-STUKELY



CHIENS EN LAISSE AUTORISÉS
du côté de la location d'embarcation

CHIENS INTERDITS
à l'aire de pique-nique et sur la plage surveillée

CHIENS AUTORISÉS
Boucle Le Frêne

CHIENS AUTORISÉS
Boucle Le Cèdre

L'ACCÈS AU BELVÉDÈRE EST INTERDIT AUX CHIENS

0 50 100 150 m

Sépaq

L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis. En cas de disparité, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps. Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées : Banque de données Sépaq, Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, © Gouvernement du Québec

Années : 2020, 2000

RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Ne laissez pas de traces de nourriture à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Le piétinement est dommageable pour la végétation. Évitez de marcher en dehors des sentiers et endroits prévus à cette fin.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.
- Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- Veuillez déposer vos matières résiduelles dans les contenants prévus à cette fin.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au sepaq.com/animaux et veuillez respecter la signalisation à cet effet.

BOIS DE CHAUFFAGE

Achetez-le ici

8\$/sac
taxes incluses

1 ALLUME-FEU GRATUIT
à l'achat de 2 sacs de bois

NE DÉPLACEZ PAS DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le déplacement de bois de chauffage, même de quelques kilomètres, peut favoriser la propagation d'insectes envahissants et de maladies à nos forêts. Achetez-le localement. Brûlez-le sur place. Ne le rapportez jamais à la maison.

www.inspection.gc.ca



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada

ATTENTION RATONS!



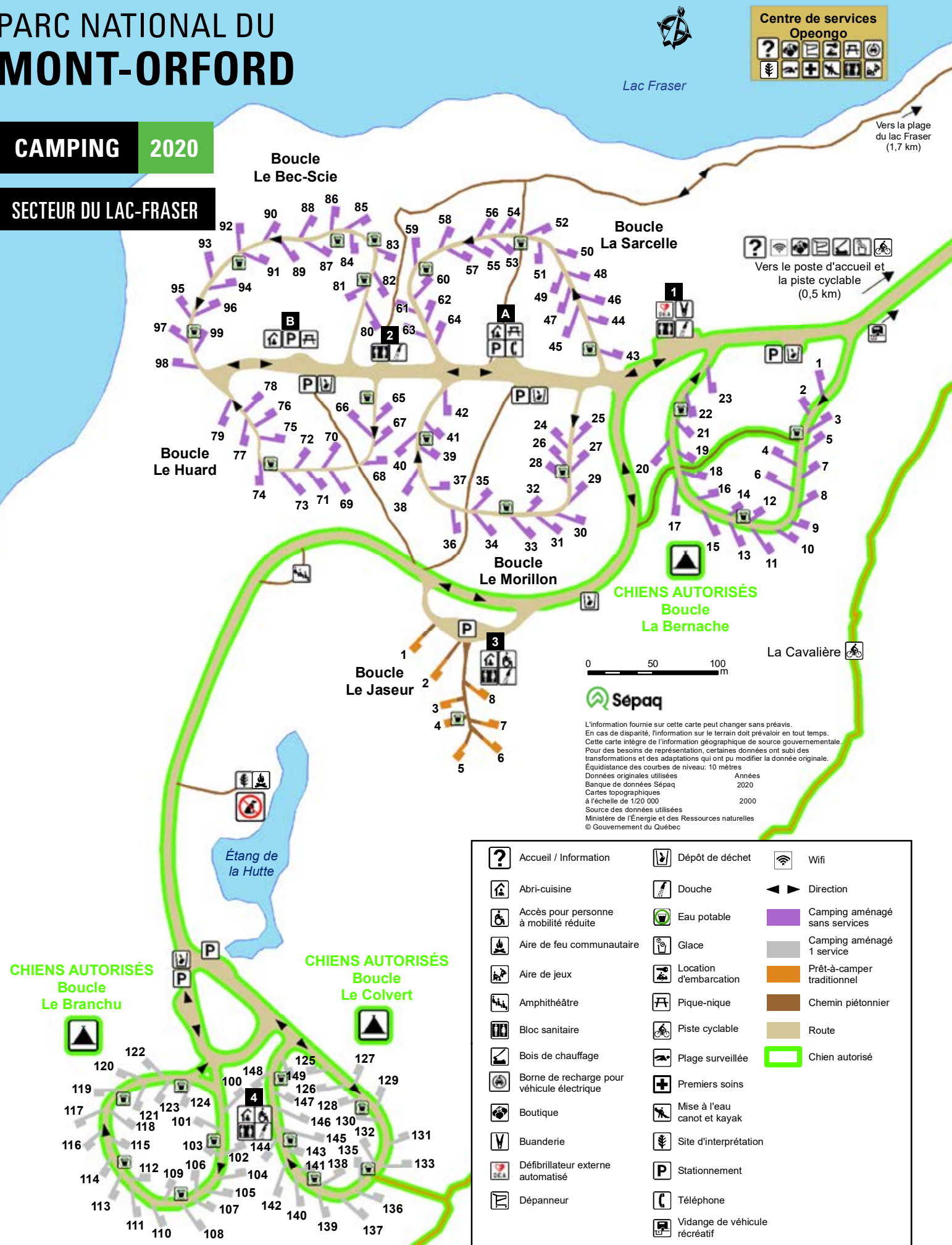
Lorsqu'ils sont familiers avec les humains, les rats laveurs peuvent devenir une source de désagrément.

QUE FAIRE? Ne jamais laisser de nourriture sans surveillance à l'extérieur ou à l'intérieur des équipements de camping. Les rats laveurs sont aussi d'excellents rats voleurs!

PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

CAMPING 2020

SECTEUR DU LAC-FRASER



MATINÉE SUR L'EAU

VOUS SÉJOURNEZ DANS LE PARC?

Profitez d'un rabais de 50 % sur la location d'une embarcation nautique en matinée. Présentez-vous au centre de location avec votre facture de séjour et une pièce d'identité.

50%
DE RABAIS

Applicable sur les locations d'une heure seulement. L'embarcation devra être retournée avant midi. Aucune réservation possible, quantités limitées. Un rabais par jour est accordé par personne.